

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le mercredi 11 novembre 2025 à 20h03 au centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents : messieurs les conseillers Sylvain Lafrenaye
 Richard Hébert
 Jacob Raby
 Denis Jr Lallement
 Tom Lapierre

Formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Annick Corbeil.

Est également présente Madame Myriam Fournier, directrice générale et greffière-trésorière.

Est absente Madame la conseillère Anolise Brault.

**1.01 CONSTATATION DU QUORUM ET DÉCLARATION D'OUVERTURE
DE LA SÉANCE**

Madame le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**1.02 PÉRIODE DE QUESTIONS / RETOUR SUR LES QUESTIONS DE LA
SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Une période de questions est offerte à l'assistance dès le début de la séance du conseil.

2025-11-198

2.01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 novembre 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
 appuyé par Richard Hébert

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

Ordre du jour

1.0 Ouverture de la séance

1.01 Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;

1.02 Période de questions / Retour sur les questions de la séance
 précédente;

2.0 Administration générale

2.01 Adoption de l'ordre du jour;

2.02 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025;

2.03 Adoption des comptes à payer;

2.04 Dépôt du bilan des états comparatifs au 31 octobre 2025;

2.05 Dépôt des déclarations intérêts pécuniaires;

2.06 Nominations des délégués et déléguées;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

-
- 2.07 Calendrier séances 2026 – Adoption;
 - 2.08 Administration – Agente Service Client – Permanence;
 - 2.09 Politique Conseil sans papier – Adoption;
 - 2.10 Dépôt de la programmation de travaux #1 – Programme de Transfert pour les infrastructures d'Eau et Collectives du Québec (TECQ) 2024-2028;
 - 2.11 Offre de service 2026 du contrôle animalier SPAD – Autorisation;
 - 2.12 Bureau municipal – Fermeture temps des fêtes;
 - 2.13 Entretien ménager contractuelle – Autorisation;
 - 2.14 Souper de Noël employés bureau municipal – Autorisation;
 - 2.15 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 574-2025 amendant le règlement numéro 522-2019 relatif à la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Jude;
- 3.0 Sécurité publique
- 3.01 Association des Pompiers Auxiliaires de la Montérégie – Cotisation 2026 – Autorisation;
 - 3.02 Cotisation 2026 – Entente de services pour sinistrés - Croix- Rouge;
 - 3.03 Programme Québécois de Lutte contre la Criminalité – Autorisation;
- 4.0 Transport
- 4.01 Entente intermunicipale relative à l'entretien d'une voie publique – La Présentation;
 - 4.02 Entente intermunicipale relative à l'entretien d'une voie publique – Saint-Louis;
 - 4.03 Entente intermunicipale relative à l'entretien d'une voie publique – Saint-Hugues;
 - 4.04 Entente intermunicipale relative à l'entretien d'une voie publique – Saint-Barnabé-Sud;
 - 4.05 Traverses de chemins municipaux pour le Club de motoneige Asan inc. – Autorisation;
 - 4.06 Lame de déneigement unidirectionnel – Disposition du bien;
 - 4.07 Camion GMC Sierra 2002 – Disposition du bien;
 - 4.08 Déneigement – Sel de déglçage – Autorisation;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

5.0 Hygiène du milieu

Aucun point à l'ordre du jour

6.0 Santé et bien-être

6.01 Maintien des cliniques de vaccination en milieu rural – Appui;

7.0 Aménagement, Urbanisme et Développement

7.01 Dépôt du sommaire de l'émission des permis pour le mois d'octobre 2025;

7.02 Demande de lotissement – Compensation pour fonds sur parcs et terrain de jeux – Lot 5 013 523;

8.0 Loisirs et Culture

8.01 Journée mondiale de l'enfance le 20 novembre 2025 – Proclamation;

8.02 Nomination – Comité de pilotage pour le projet Municipalité amie des Enfants (MAE);

8.03 Nomination – Comité de pilotage pour le projet Municipalité amie des aînées (MADA);

9.0 Affaires diverses

Aucun point à l'ordre du jour

10.0 Période de questions

11.0 Rapport des élus – Information

12.0 Clôture de la séance

2025-11-199

2.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025;

ATTENDU QU'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Denis Jr Lallement

ET RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025 tel qu'il est rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

2025-11-200

2.03 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

SOMMAIRE OCTOBRE	
Salaires nets	37 456.22\$
Comptes du mois déjà payés	197 126.67\$
Comptes du mois à payer	72 659.47\$
TOTAL	307 242.36\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacob Raby
appuyé par Richard Hébert

ET RÉSOLU d'approuver les comptes à payer du mois d'octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.04 DÉPÔT DU BILAN AU 31 OCTOBRE 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil à titre informatif un bilan financier de la municipalité au 31 octobre 2025.

2.05 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2025

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums madame le maire Annick Corbeil, madame la conseillère Anolise Brault ainsi que messieurs les conseillers Sylvain Lafrenaye, Richard Hébert, Jacob Raby, Denis Jr Lallement et Tom Lapierre déposent leur déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires.

2.06 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET DÉLÉGUÉES

2025-11-201

POSTE DE MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC LES MASKOUTAINS

Sur la proposition de Tom Lapierre
Appuyée par Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la conseillère Anolise Brault, à titre de maire suppléant et substitut à la MRC des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-11-202

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

Sur la proposition de Jacob Raby
Appuyée par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, à titre de délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

2025-11-203

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) SUBSTITUT À LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

Sur la proposition de Denis Jr Lallement
Appuyée par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Tom Lapierre, à titre de délégué substitut à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-204

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Sur la proposition de Jacob Raby
Appuyée par Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Richard Hébert, à titre de délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-205

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Sur la proposition de Denis Jr Lallement
Appuyée par Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Tom Lapierre, à titre de délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-206

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) AU CLUB DE L'ÂGE D'OR, DU SUIVI MADA, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE, DE L'AFÉAS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur la proposition de Tom Lapierre
Appuyée par Jacob Raby

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Denis Jr Lallement, à titre de délégué au club de l'âge d'or, du suivi MADA, de la culture et du patrimoine, de l'AFÉAS et de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-207

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA MAISON DES JEUNES, À LA JEUNESSE, À L'ÉCOLE ET AUX QUESTIONS FAMILIALES

Sur la proposition de Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Jacob Raby

IL EST RÉSOLU :

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

DE NOMMER Mme la conseillère Anolise Brault, à titre de déléguée auprès de la Maison des Jeunes, de la jeunesse, de l'école et des questions familiales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-208

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) AUX LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE ET AUX SPORTS

Sur la proposition de Tom Lapierre
Appuyée par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la mairesse Annick Corbeil, à titre de déléguée, auprès des Loisirs de St-Jude et responsable des loisirs et des sports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-209

POSTE DE RESPONSABLES DU COMITÉ DE VOIRIE

Sur la proposition de Tom Lapierre
Appuyée par Jacob Raby

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, à titre de délégués au comité de voirie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-210

POSTE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Sur la proposition de Jacob Raby
Appuyée par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Tom Lapierre, à titre de délégué au comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-211

POSTE SUBSTITUT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Sur la proposition de Richard Hébert
Appuyée par Tom Lapierre

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Denis Jr Lallement, à titre de délégué substitut au comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-212

POSTES AU COMITÉ DE DÉMOLITION

Sur la proposition de Denis Jr Lallement
Appuyée par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Tom Lapierre, Mme la conseillère Anolise Brault et M. le conseiller Sylvain Lafrenaye à titre de délégués au comité de démolition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

2025-11-213

POSTE SUBSTITUT AU COMITÉ DE DÉMOLITION

Sur la proposition de Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Jacob Raby, à titre de délégué substitut au comité de démolition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-214

POSTE DE DÉLÉGUÉ À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Sur la proposition de Tom Lapierre
Appuyée par Denis Jr Lallement

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, à titre de délégué auprès de la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-215

POSTE DE DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Sur la proposition de Tom Lapierre
Appuyée par Jacob Raby

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Richard Hébert, à titre de délégué substitut auprès de la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-216

POSTE DE RESPONSABLES DU COMITÉ DE PROTECTION CIVILE

Sur la proposition de Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Jacob Raby, à titre de délégué au comité de protection civile.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-217

POSTE DE RESPONSABLES DU COMITÉ D'ACTION LOCAL

Sur la proposition de Denis Jr Lallement
Appuyée par Tom Lapierre

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Jacob Raby, responsable du comité d'action local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

2025-11-218

POSTE DE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Sur la proposition de Jacob Raby
Appuyée par Tom Lapierre

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la conseillère Anolise Brault, à titre de déléguée à la protection de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-219

POSTE DE DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE L'UNION QUÉBÉCOISE DE RÉABILITATION DES OISEAUX DE PROIE – UQROP

Sur la proposition de Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Jacob Raby

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Denis Jr Lallement, à titre de délégué à la protection de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-220

POSTE DE RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES

Sur la proposition de Tom Lapierre
Appuyée par Denis Jr Lallement

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Jacob Raby, à titre de responsable des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-221

2.07 CALENDRIER DES SÉANCES DE CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des rencontres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
appuyé par Jacob Raby

IL EST RÉSOLU :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal de Saint-Jude pour l'année civile 2026, qui se tiendront à la salle du conseil du centre communautaire au 930, rue du Centre et qui débuteront à 20h00;

13 janvier
3 février
3 mars
7 avril
5 mai
2 juin
7 juillet
11 août

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

1^{er} septembre
6 octobre
3 novembre
1^{er} décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-222

2.08 ADMINISTRATION – AGENTE SERVICE CLIENT - PERMANENCE

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Isabelle Rossignol avec la résolution 2025-05-089 à titre temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la lettre de démission reçue en date du 7 octobre 2025 de Mme Beauvilliers employée à titre d'agente service client;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'Agent Service Client doit être comblé de façon permanente afin d'assurer la continuité des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE Mme Isabelle Rossignol a démontré compétence, professionnalisme et satisfaction dans l'exécution de ses tâches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Denis Jr Lallement

IL EST RÉSOLU QUE Mme Isabelle Rossignol soit nommée au poste permanent d'Agent Service Client en date du 7 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-223

2.09 POLITIQUE CONSEIL SANS PAPIER – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE depuis février 2014 le conseil municipal a éliminé, autant que possible, l'utilisation de documents papier lors des réunions du Conseil municipal afin de diminuer le volume d'impression de papier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une politique afin de prévoir les règles encadrant le conseil sans papier et l'utilisation du matériel informatique à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une plate-forme *Teams* a été mis en place pour la gestion des documents numériques pertinents au déroulement des séances du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les informations et fichiers pertinents aux séances du conseil seront enregistrés électroniquement sur la plate-forme *Teams* de sorte qu'ils puissent être consultés par tout utilisateur désigné, à tout moment;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut mettre à la disposition des membres du conseil et certains fonctionnaires le matériel informatique nécessaire pour leur permettre d'avoir accès aux documents en mode numérique lors des séances du conseil et ainsi éviter l'impression de papier;

CONSIDÉRANT QUE chaque utilisateur de la plate-forme *Teams* devra protéger son accès par un mot de passe et s'engager à en préserver la confidentialité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Tom Lapierre

IL EST RÉSOLU :

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

D'ADOPTER la « Politique pour un conseil sans papier de la municipalité de Saint-Jude » jointe en Annexe (ci-après la « Politique »);

QUE cette Directive sera :

- publiée sur le site Internet de la municipalité;
- diffusée au conseil et employés de la municipalité;
- révisée au moins tous les quatre ans;
- la tenue d'un registre sera mise à jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-11-224

2.10 DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX #1 – PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028

ATTENDU QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Jr Lallement
appuyé par Tom Lapierre

IL EST RÉSOLU :

QUE La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

2025-11-225

**2.11 OFFRE DE SERVICE 2026 DU CONTRÔLE ANIMALIER SPAD –
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 3 mars 2020 du Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement s'applique dans toutes les municipalités Québécoise et cela, sans aucune exception;

CONSIDÉRANT les nouvelles exigences de ce Règlement à l'effet notamment que tout propriétaire doit obligatoirement enregistrer son animal (médaillon ou renouvellement de permis);

CONSIDÉRANT QUE des normes supplémentaires sont appliquées spécifiquement aux chiens étant identifiés comme potentiellement dangereux;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de telles mesures doit être encadrée par des professionnels dans le domaine animalier;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente présentée par la Société Préventive de la cruauté envers les Animaux du district électoral de Drummondville (la SPAD);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Jacob Raby

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER la SPAD à titre d'autorité compétente pour l'application du Règlement de la Loi sur l'encadrement des chiens sur le territoire de la Municipalité;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'offre de service 2026-2030.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2026 et sera attribuée au poste budgétaire 02 29300 452 «Services S.P.A.D.».

2025-11-226

2.12 BUREAU MUNICIPAL – FERMETURE TEMPS DES FÊTES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2003-12-180 qui établit la fermeture du bureau municipal sur une période de deux semaines pendant la période des Fêtes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU QUE le bureau municipal soit fermé du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026. Le personnel du bureau municipal sera de retour lundi le 5 janvier 2026 dès 8H30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-11-227

2.13 ENTRETIEN MÉNAGER CONTRACTUELLE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé par offre publique pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite confier ces travaux à une personne contractuelle;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

CONSIDÉRANT QUE Mme Sherley McGee a manifesté son intérêt et possède les compétences requises pour accomplir ces tâches;

CONSIDÉRANT QUE les conditions du contrat ont été convenues entre la municipalité et madame Sherley McGee;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU QUE Mme Sherley McGee soit nommée à titre de personne contractuelle responsable de l'entretien ménager des bâtiments municipaux;

QUE la rémunération soit fixée à 21.00\$ /heure, taxes incluses s'il y a lieu;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2025 et sera attribuée au poste budgétaire 02 70120 495 «Contrat Concierge».

2025-11-228

**2.14 SOUPER DE NOËL EMPLOYÉS BUREAU MUNICIPAL –
AUTORISATION**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacob Raby
appuyé par Tom Lapierre

D'AUTORISER la dépense de 450\$ à répartir entre les employés de la municipalité;

D'AUTORISER les festivités du temps des fêtes avec une dépense maximale de 950\$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2026 et sera attribuée au poste budgétaire 02 13000 310 «Frais Administration».

2025-11-229

**2.15 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMERO 574-2025 AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 522-2019
RELATIF A LA REGIE INTERNE DES SEANCES DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITE DE SAINT-JUDE**

Avis de motion est par la présente donné par M. Richard Hébert qu'un règlement sera soumis à ce conseil à une séance subséquente dans le but d'adopter le règlement 574-2025 amendant le règlement numéro 522-2019 relatif à la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Jude.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, M. Richard Hébert dépose une copie du projet de règlement 574-2025 amendant le règlement numéro 522-2019 relatif à la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Jude.

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

3.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-11-230

3.01 ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE – COTISATION 2026 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'APAM possède des unités d'urgence spécialement adaptées pour un site d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE l'APAM offre ses services au bénéfice des citoyens sinistrés ainsi que pour les intervenants de l'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Jr Lallement
appuyé par Jacob Raby

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER l'entente de service de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie et autoriser M. Richard Hébert, directeur du service incendie, à signer tout document relié au renouvellement de l'entente 2026;

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2026 et sera attribuée au poste budgétaire 02 22000 494 «Cotisations».

2025-11-231

3.02 COTISATION 2026 – ENTENTE DE SERVICES POUR SINISTRÉS - CROIX- ROUGE

CONSIDÉRANT l'article 10.1 de l'entente signée avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT l'importance de disposer de ce service dans le cas d'un sinistre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Tom Lapierre

IL EST RÉSOLU :

DE VERSER à la Société canadienne de la Croix-Rouge une contribution financière annuelle de 0.21\$ par citoyen pour la période octobre 2025 à septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2026 et sera attribuée au poste budgétaire 02 23000 699 «Sécurité Civile».

2025-11-232

3.03 PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ – AUTORISATION

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité Publique (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme Québécois de Lutte contre la Criminalité (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les organismes publics, les organismes communautaires, le réseau scolaire, etc. dans l'élaboration d'un programme pour développer et mettre en œuvre une vision globale de la lutte contre la criminalité et de la sécurité des citoyens par une intervention gouvernementale adaptée et cohérente sur les enjeux de sécurité contemporains;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude souhaite présenter, en 2025-2026, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Tom Lapierre

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Mme Myriam Fournier, directrice générale, à signer une lettre d'appui à la Maison des Jeunes pour l'AXE 1 du Programme, et ce, au nom de la Municipalité de Saint-Jude;

ET D'AUTORISER Mme Myriam Fournier, directrice générale, à signer au nom de la municipalité de Saint-Jude tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;

DE CONFIRMER QUE Monsieur Jacob Raby est l'élue responsable de la Protection civile.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.0 TRANSPORT

2025-11-233

4.01 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENTRETIEN D'UNE VOIE PUBLIQUE – LA PRÉSENTATION

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'entente signée avec la municipalité de La Présentation en date du 7 décembre 2006 concernant l'entretien des chemins l'hiver;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-10-182 qui venait modifier l'article 3 de l'entente afin d'y inclure une distance de 3.5 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude possède déjà tous les équipements nécessaires à l'enlèvement de la neige.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU de proposer à la municipalité de La Présentation que la municipalité de Saint-Jude assure le déneigement de la portion commune du chemin de la Grande-Ligne soit une distance de 3.5 kilomètres située entre le rang Salvail Sud de Saint-Jude et le rang Ste-Rose de La Présentation;

DE FACTURER, dans le cas d'une acceptation pour la saison 2025-2026, la moitié de ces travaux de déneigement à la municipalité de La Présentation sur une base de 3 650\$ / kilomètre, le coût de l'abrasif étant facturé selon les modalités de l'article 3 de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-11-234

4.02 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENTRETIEN D'UNE VOIE PUBLIQUE – SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'entente révisée signée avec la municipalité de Saint-Louis en date du 10 juin 2014 concernant l'entretien des chemins l'hiver;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude possède déjà tous les équipements nécessaires à l'enlèvement de la neige.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU de proposer à la municipalité de Saint-Louis que la municipalité de Saint-Jude assure le déneigement de la portion commune du rang Barreau soit une distance de 1.963 kilomètre;

DE FACTURER, dans le cas d'une acceptation pour la saison 2025-2026, la moitié de ces travaux de déneigement à la municipalité de Saint-Louis sur une base de 3 650\$ / kilomètre, le coût de l'abrasif étant facturé selon les modalités de l'article 3 de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-235

**4.03 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENTRETIEN D'UNE
VOIE PUBLIQUE – SAINT-HUGUES**

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'entente révisée signée avec la municipalité de Saint-Hugues en date du 15 mars 2010 concernant l'entretien des chemins l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude possède déjà tous les équipements nécessaires à l'enlèvement de la neige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU de proposer à la municipalité de Saint-Hugues que la municipalité de Saint-Jude assure le déneigement de la portion commune du rang Barreau soit une distance de 0.461 kilomètre;

DE FACTURER, dans le cas d'une acceptation pour la saison 2025-2026, la moitié de ces travaux de déneigement à la municipalité de Saint-Hugues sur une base de 3 650\$ / kilomètre, le coût de l'abrasif étant facturé selon les modalités de l'article 3 de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-236

**4.04 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENTRETIEN D'UNE
VOIE PUBLIQUE – SAINT-BARNABÉ-SUD**

CONSIDÉRANT l'entente révisée signée avec la municipalité de Saint-Barnabé-Sud en date du 15 décembre 2011 concernant l'entretien hivernal des chemins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude possède déjà tous les équipements nécessaires à l'enlèvement de la neige;

CONSIDÉRANT la résolution 188-11-2024 adoptée par la municipalité de Saint-Barnabé-Sud demandant la révision de ladite entente;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-03-058 de la municipalité de Saint-Jude, prenant acte de la demande de Saint-Barnabé-Sud et mandatant celle-ci à travailler sur un projet d'entente révisée;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite des discussions entre les deux directrices générales, il a été convenu de reporter l'élaboration du projet d'entente au printemps prochain;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU de proposer à la municipalité de Saint-Barnabé-Sud que la municipalité de Saint-Jude assure le déneigement de la portion commune du rang Sainte-Rose soit une distance de 5.13 mètres;

DE FACTURER, dans le cas d'une acceptation pour la saison 2024-2025, 30% de ces travaux de déneigement à la municipalité de Saint-Barnabé-Sud sur une base de 3 650\$ / kilomètre, le coût de l'abrasif étant facturé selon les modalités de l'article 3 de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2025-11-237

**4.05 TRAVERSES DE CHEMINS MUNICIPAUX POUR LE CLUB DE
MOTONEIGE ASAN INC. – AUTORISATION**

ATTENDU QUE la demande de traverse de chemins municipaux du 20 octobre 2025 présentée par le Club de motoneige ASAN;

ATTENDU QU'il s'agit d'un renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU d'autoriser pour la saison hivernale 2025-2026, la traverse des chemins municipaux soit :

- Entre le 1211 et 1243, Rang Sainte-Rose
- Entre le 1203 et 1253, 6^e Rang
- Entre le 1918 et 1960, Rang Fleury
- Entre le 1247 et 1226, Rang Salvail Sud

Il est également RÉSOLU que la Municipalité s'engage à maintenir et à entretenir la signalisation routière adéquate sur lesdits chemins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-11-238

**4.06 LAME DE DÉNEIGEMENT UNIDIRECTIONNEL – DISPOSITION DU
BIEN**

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire d'une lame de déneigement unidirectionnelle utilisée pour les opérations de déneigement;

ATTENDU QUE cette lame n'est plus nécessaire aux besoins de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à la vente de ladite lame pour un montant de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$) à la Municipalité de Saint-Louis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Jude procède à la vente d'une lame de déneigement unidirectionnelle pour la somme de 4 500 \$ taxes incluses à la Municipalité de Saint-Louis;

QUE la directrice générale, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

QUE ladite lame soit retirée de l'inventaire des biens municipaux;

QUE le produit de la vente soit déposé au fond général de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-11-239

4.07 CAMION GMC SIERRA 2002 – DISPOSITION DU BIEN

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jude est propriétaire d'un camion GMC Sierra, année 2002, numéro de série 1GTHC24G02E176999 utilisé par le service des travaux publics;

ATTENDU QUE ledit véhicule présente un état mécanique et structural jugé non sécuritaire et qu'il n'est plus économiquement viable de procéder à sa réparation ou à son entretien;

ATTENDU QUE le service concerné recommande de retirer ce véhicule de l'inventaire municipal et de le mettre au rancart;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de disposer de ce véhicule conformément aux politiques de gestion des actifs municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacob Raby
appuyé par Denis Jr Lallement

ET RÉSOLU QUE le camion GMC Sierra 2002, numéro de série 1GTHC24G02E176999, soit officiellement mis au rancart;

QUE ledit véhicule soit retiré de l'inventaire des biens municipaux;

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à disposer du véhicule en procédant à sa vente auprès de BangAuto pour un montant de 450\$

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution;

QUE le produit de la vente soit déposé au fond général de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-11-240

4.08 DÉNEIGEMENT – SEL DE DÉGLAÇAGE - AUTORISATION

CONSIDÉRANT les prix demandés pour fournir le sel de déglçage;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Multi-Routes le 30 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Richard Hébert

ET RÉSOLU D'AUTORISER l'achat suivant :

- 75 tonnes de sel de déglçage pré-trempé auprès de la compagnie Multi Routes pour un montant de 150\$ / tonne tout inclus, taxes en sus;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2025 et sera attribuée au poste budgétaire 02 33000 629 «Sel de déglçage».

5.0 HYGIÈNE DU MILIEU

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

6.0 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2025-11-241

6.01 MAINTIEN DES CLINIQUES DE VACCINATION EN MILIEU RURAL – APPUI

CONSIDÉRANT QUE la campagne automnale 2025 de vaccination contre les virus respiratoires (influenza et COVID-19), organisée par le Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux de la Montérégie-Est, débute le 15 octobre;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette campagne, le CISSSME a dévoilé les points de service ainsi que les dates de présence de l'équipe de vaccination mobile;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne sera pas desservie ainsi que les municipalités de Saint-Pie, Saint-Damase et Saint-Liboire, contrairement aux années précédentes et que cette situation risque de se maintenir;

CONSIDÉRANT QUE le CISSSME a maintenu, pour l'automne 2025, le service de vaccination mobile uniquement dans deux (2) municipalités rurales de la MRC des Maskoutains, soit Sainte-Hélène-de-Bagot et Saint-Hugues;

CONSIDÉRANT QUE la vaccination antigrippale constitue un service essentiel dans les milieux ruraux, particulièrement pour les personnes âgées, et qu'il est primordial de maintenir une offre accessible, notamment en conservant le service dans les six (6) municipalités rurales de la MRC des Maskoutains qui étaient desservies antérieurement par l'équipe mobile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Jr Lallement
appuyé par Richard Hébert

ET RÉSOLU de demander au CISSSME de maintenir les services mobiles de vaccination antigrippale dans les municipalités rurales de la MRC des Maskoutains, aux mêmes points de service temporaires que ceux offerts antérieurement;

ET QUE cette résolution soit transmise :

- ✓ Ministère de la Santé et des Services Sociaux
- ✓ Premier Ministre du Québec, Monsieur François Legault
- ✓ Ministre de la Santé, Monsieur Christian Dubé
- ✓ La MRC des Maskoutains
- ✓ CISSS de la Montérégie-Est

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

7.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.01 DÉPÔT DU SOMMAIRE DE L'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2025

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe dépose devant le conseil municipal le sommaire de l'émission des permis pour le mois d'octobre 2025.

2025-11-242

7.02 DEMANDE DE LOTISSEMENT – COMPENSATION POUR FONDS DE PARCS ET TERRAIN DE JEUX – LOT 5 013 523

CONSIDÉRANT la demande de lotissement sur la propriété de Monsieur Jean-Claude Morin créant ainsi les lots portant les numéros 6 704 758, 6 704 759 et 6 704 760 pour fin de construction résidentielle;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

CONSIDÉRANT QUE cette demande de lotissement est en conformité avec nos règlements;

CONSIDÉRANT le règlement de lotissement concernant les dispositions applicables au fonds de parcs et terrains de jeux;

CONSIDÉRANT l'engagement écrit de Monsieur Jean-Claude Morin lequel est exigé en vertu de l'article 3.3.6 du règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
appuyé par Jacob Raby

IL EST RÉSOLU :

DE FACTURER à Monsieur Jean-Claude Morin la somme représentant 2 % de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation pour les nouveaux lots créés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

8.0 LOISIRS ET CULTURE

2025-11-243

8.01 JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE LE 20 NOVEMBRE 2025 – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE la Journée mondiale de l'enfance est célébrée chaque année et marque l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration des droits de l'enfant (1959) et de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989);

CONSIDÉRANT QUE cette journée vise à promouvoir la reconnaissance, le respect et la protection des droits de tous les enfants, ainsi qu'à rappeler l'importance de leur bien-être, de leur éducation et de leur sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude désire affirmer son engagement envers les jeunes et les familles de sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encourager les citoyens, les organismes et les institutions locales à souligner cette journée de manière positive et éducative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
appuyé par Jacob Raby

IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Jude proclame officiellement le 20 novembre 2025 comme Journée mondiale de l'enfance sur son territoire;

QUE la municipalité invite les citoyennes et citoyens, les organismes communautaires et les établissements scolaires à participer à cette journée par des activités de sensibilisation et de célébration des droits des enfants;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Famille ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) / Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour information.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

2025-11-244

8.02 NOMINATION – COMITÉ DE PILOTAGE POUR LE PROJET MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MAE)

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien à la démarche *Municipalité amie des enfants (MAE)* vise notamment à aider les municipalités désireuses d'offrir un milieu de vie accueillant et accessible à tous nos plus jeunes citoyennes et citoyens, tout en améliorant leur sécurité, leur environnement ainsi que leur accès à la culture et aux loisirs.;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre en place une *Politique des enfants de la municipalité de Saint-Jude*;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est opportun de mettre en place un comité de pilotage MAE, lequel aura pour mandat de veiller à l'implantation de la démarche MAE visant à développer le respect de leurs besoins et intérêts dans l'ensemble de nos décisions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Jr Lallement
appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU

DE NOMMER les personnes suivantes pour siéger au sein du Comité de pilotage MAE :

- **Membre du Conseil** : Anolise Brault
- **Membre du Conseil** : Annick Corbeil
- **Personnel Administratif** : Sophie Beaudreau
- **Organisme Communautaire** : Kim Martin-Blais
- **Personnes Ressources** : un représentant citoyen

ET D'AUTORISER la directrice générale, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire, à signer, pour et au nom de la municipalité tout document ou entente relatif à la démarche *Municipalité amie des enfants (MAE)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-11-245

8.03 NOMINATION – COMITÉ DE PILOTAGE POUR LE PROJET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉES (MADA)

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien à la démarche *Municipalité amie des aînées (MADA)* vise notamment à aider les municipalités désireuses d'encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges, en prévoyant l'adaptation des programmes, des infrastructures et des services au vieillissement de la population, pour des communautés plus inclusives à tous les âges de la vie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler sa *Politique des aînés de la municipalité de Saint-Jude*;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est opportun de mettre en place un comité de pilotage MADA, lequel aura pour mandat de veiller à l'implantation de la démarche MADA visant à développer une culture d'inclusion sociale, quel que soit l'âge ou la capacité des personnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Tom Lapierre

IL EST RÉSOLU

DE NOMMER les personnes suivantes pour siéger au sein du Comité de pilotage MADA :

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

- **Membre du Conseil** : Denis Jr Lallement
- **Personnel Administratif** : Sophie Beaudreau
- **Organisme Communautaire** : Kim Martin- Blais
- **Personnes Ressources** : Lyn Bachand

ET D'AUTORISER la directrice générale, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire, à signer, pour et au nom de la municipalité tout document ou entente relatif à la démarche *Municipalité amie des aînées (MADA)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9.0 AFFAIRES DIVERSES

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance.

11.0 RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION

Cette section est une période d'information sur les différents comités où siège chacun de nos élus.

2025-11-246

12.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h37.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Je, Annick Corbeil, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du code municipal.

Annick Corbeil,
Maire

Myriam Fournier,
Directrice générale et
greffière-trésorière